

4 Les élèves du second degré

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement. L'infime proportion qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes sur le terrain liées à des situations particulières. L'anglais est étudié par 5 000 000 d'élèves, soit 93 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est davantage choisi dans les établissements privés (95 %) que dans les établissements publics (93 %). Sa prédominance déjà importante se renforce encore en 2007. L'allemand est choisi par moins de 8 % des élèves ; les autres premières langues concernent moins de deux élèves sur cent [1].

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est stabilisée autour de 78 %. L'espagnol voit sa part se stabiliser autour de 70 %. Il est plus appris dans le secteur privé (72 %) que dans le secteur public (70 %). L'allemand comme deuxième langue est en légère hausse (14,5 % en 2007, contre 14 % en 2006). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (16 %) qu'au collège (à peine 13 % en quatrième-troisième) [2].

99 000 élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante, soit près de 7 % d'entre eux. Plus de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (11 %), le russe (7 %), l'allemand (5 %), puis le portugais (4 %), chacune de ces langues ne concernant tout au plus que quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97 % des élèves, l'espagnol à 40 %, l'allemand à 15 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4 %). On notera qu'en 2007 l'étude de l'allemand, qui ne cessait de baisser depuis plusieurs années, s'est stabilisée [3].

Définitions

■ Étude des langues vivantes.

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage sont dispensés de l'apprentissage des langues, tandis que l'étude à part égale de deux premières langues (ou "bilangisme") dès la sixième se développe (10 % des élèves en 2007, 9 % en 2006, 5 % en 2004). Ce démarrage d'une deuxième langue vivante dès l'entrée au collège est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est proposée au titre des enseignements de détermination au choix. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries Scientifique et Économique et sociale, quasiment incontournable en série Littéraire. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs). La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

L'étude d'une langue vivante ne concerne pas tous les élèves de second cycle professionnel : elle est obligatoire pour ceux des classes de baccalauréat professionnel, de BEP et de certains CAP (secteur tertiaire et hôtellerie-restauration).

■ Les formations :

- collège : classes de sixième à troisième, CPA, CLIPA, formation d'apprenti junior, UPI et dispositifs-relais ;
- lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien ;
- lycée professionnel : classes préparant aux CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

→ Pour en savoir plus

Publications

- Note d'Information, 05.26

Sources : Système d'information SCOLARITÉ et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

L'étude des langues vivantes dans le second degré

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Elèves étudiant une LV1		Répartition par langue étudiée				
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
Sixième	796 227	795 531 (3)	99,9	88 748	758 846	18 565	4 307	3 310
Cinquième	763 647	763 253 (3)	99,9	83 574	726 190	21 721	4 077	3 049
Quatrième	754 611	754 276	100,0	52 752	693 671	6 189	615	1 049
Troisième	757 274	756 347	99,9	53 453	695 395	5 968	427	1 104
CPA, CLIPA, App.Junior, UPI, dispo-relais	12 242	11 279	92,1	207	10 884	107	39	42
Total collège hors SEGPA (1)	3 084 001	3 080 686	99,9	278 734	2 884 986	52 550	9 465	8 554
SEGPA	103 954	102 887	99,0	3 534	97 783	1 393	113	64
Seconde	513 344	513 073	99,9	36 572	471 446	3 762	346	947
Première	480 637	480 394	99,9	33 160	441 447	4 522	351	914
Terminale	476 051	475 934	100,0	33 916	435 124	5 284	410	1 200
Total lycée général et techno. (1)	1 470 032	1 469 401	100,0	103 648	1 348 017	13 568	1 107	3 061
Total lycée professionnel (1)	713 381	700 211	98,2	16 681	667 670	14 911	737	212
Total second degré	5 371 368	5 353 185	99,7	402 597	4 998 456	82 422	11 422	11 891
%				7,5	93,1	1,5	0,2	0,2
Public	4 242 208	4 232 057	99,8	339 575	3 934 493	66 249	10 310	9 623
Privé	1 129 160	1 121 128	99,3	63 022	1 063 963	16 173	1 112	2 268

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues par correspondance. (3) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le "bilangage" concerne 78 245 élèves de sixième (9,8 %), et 75 358 élèves de cinquième (9,9 %).

Lecture - 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 7,5 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Elèves étudiant une LV2		Répartition par langue étudiée					Langues régionales
		Effectif	%	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	
Quatrième	754 611	749 945	99,4	105 650	58 998	529 213	48 682	7 402	202
Troisième	757 274	710 066	93,8	91 116	57 807	508 208	46 043	6 892	257
Total 4^e + 3^e	1 511 885	1 460 011	96,6	196 766	116 805	1 037 421	94 725	14 294	459
Seconde	513 344	498 412	97,1	76 639	40 361	345 422	30 207	5 783	342
Première	480 637	427 031	88,8	68 712	36 352	291 838	25 281	4 848	328
Terminale	476 051	414 630	87,1	65 612	37 911	281 955	24 195	4 957	364
Total lycée général et techno. (1)	1 470 032	1 340 073	91,2	210 963	114 624	919 215	79 683	15 588	1 034
Total lycée professionnel (1)	713 381	80 264	11,3	8 517	4 824	62 799	3 243	881	112
Ensemble	3 695 298	2 880 348	77,9	416 246	236 253	2 019 435	177 651	30 763	1 605
%				14,5	8,2	70,1	6,2	1,1	
Public	2 905 215	2 267 212	78,0	311 889	200 415	1 576 938	155 303	22 667	1 264
Privé	790 083	613 136	77,6	104 357	35 838	442 497	22 348	8 096	341

(1) Voir rubrique "Définitions". (2) Y compris langues régionales et par correspondance. Lecture - 77,9 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,5 % apprennent l'allemand.

[3] Bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré (première, deuxième, troisième langues et autre modalité) (1) à la rentrée 2007 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé, y compris EREA)

	Effectif total	Répartition par langue étudiée									Langues régionales (3)	Autres (3)
		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu		
Collège hors SEGPA	3 084 001	475 537	3 001 809	1 090 225	104 212	4 029	6 063	3 310	2 170	3 282	267	28 756
SEGPA	103 954	3 534	97 783	1 393	113	2	57	-	-	-	-	5
Lycée général et techno. (2)	1 470 032	319 107	1 462 823	949 441	121 800	10 417	6 524	12 158	4 231	3 588	2 739	7 526
Lycée professionnel (2)	713 381	25 198	672 494	77 710	3 980	-	295	18	111	68	-	816
Total second degré	5 371 368	823 376	5 234 909	2 118 769	230 105	14 448	12 939	15 486	6 512	6 938	3 006	37 098
%		15,3	97,5	39,4	4,3	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,7
Public	4 242 208	654 558	4 134 936	1 655 730	196 441	13 053	12 344	11 327	6 149	511	2 061	30 579
Privé	1 129 160	168 818	1 099 973	463 039	33 664	1 395	595	4 159	363	6 427	945	6 519
Rappel rentrée 2006	5 418 031	15,2	97,3	39,6	4,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	< 0,1	0,7
Rappel rentrée 2000	5 614 427	18,4	95,3	34,2	3,8	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	< 0,1	0,4

(1) Au-delà des langues prévues dans les programmes d'enseignement, les académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues "surnuméraires", notamment les langues régionales au collège. (2) Voir rubrique "Définitions". (3) Y compris langues par correspondance.

Lecture - En 2007, 15,3 % des élèves du second degré apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.